

Présentation de la fonctionnalité signalement citoyens pour les citoyens

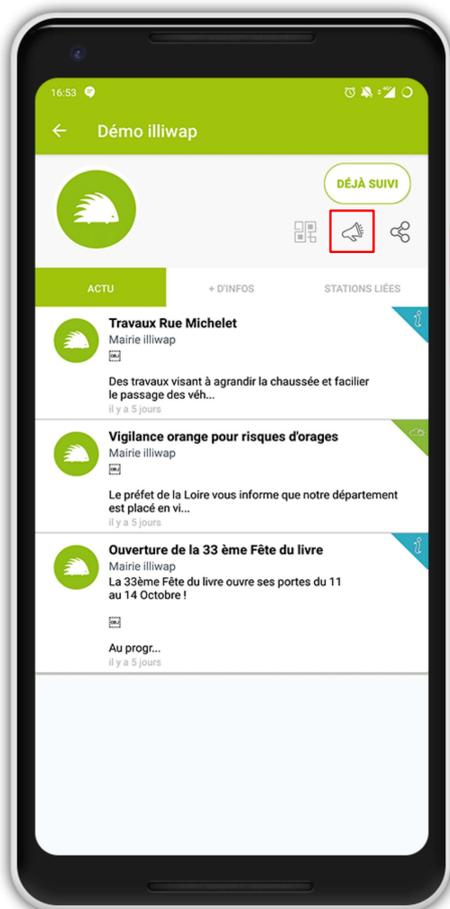
Pour les citoyens, l'envoi d'un signalement à la mairie se fait via l'application mobile illiwap.

Le citoyen peut accéder à l'envoi d'un signalement de deux façons :

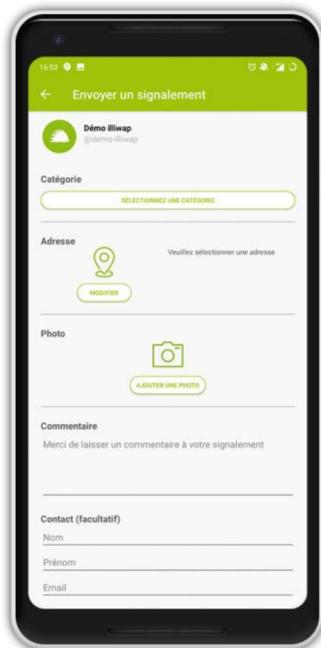
- 1) En cliquant sur le mégaphone en haut à droite de la page de la mairie



- 2) En cliquant sur le mégaphone "Signalement" dans la barre d'onglet située en bas de l'écran de l'application

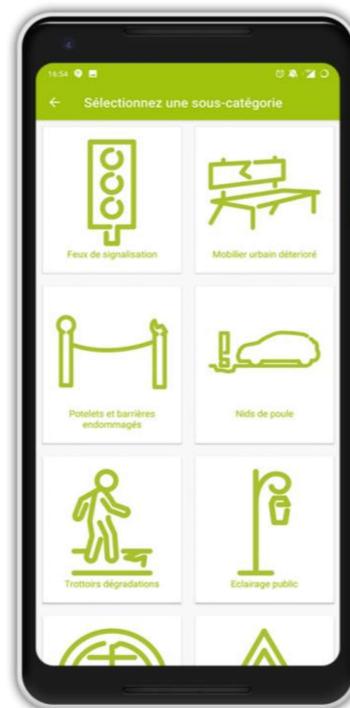
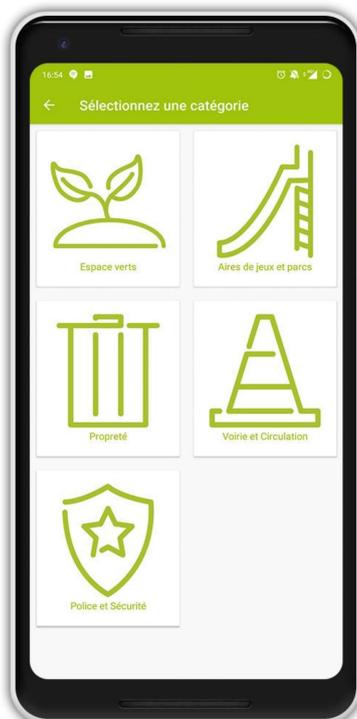


Les étapes du signalement :

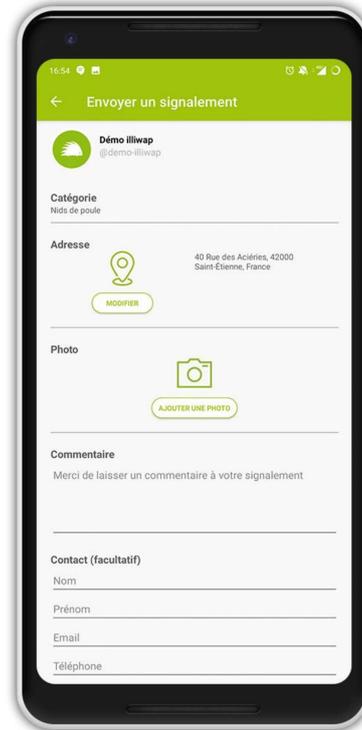
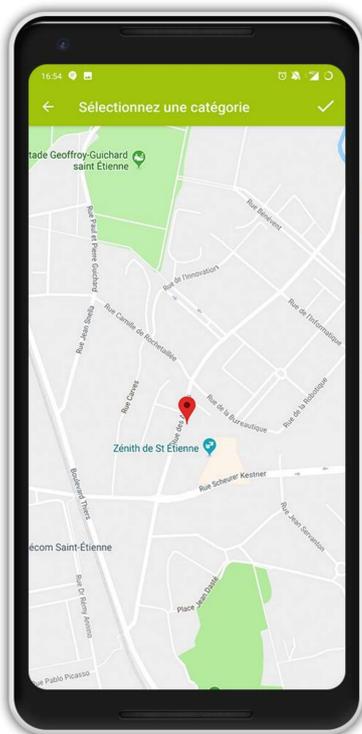


- 1- Renseigner la catégorie et la sous-catégorie du signalement
- 2- Indiquer la localisation du signalement
- 3- Prendre une photo
- 4- Joindre un commentaire au signalement
- 5- Renseigner les coordonnées de contact (étape facultative)
- 6- Accepter le traitement des données personnelles
- 7- Envoyer le signalement

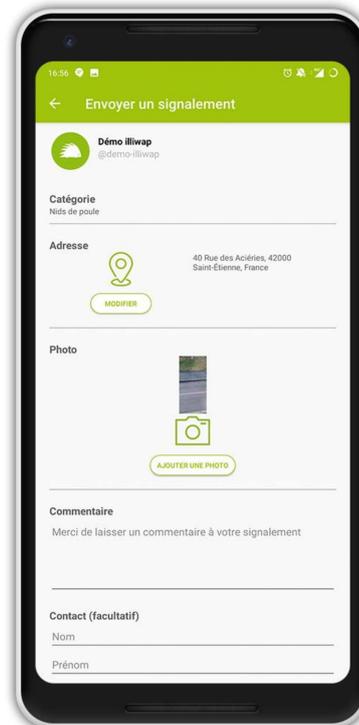
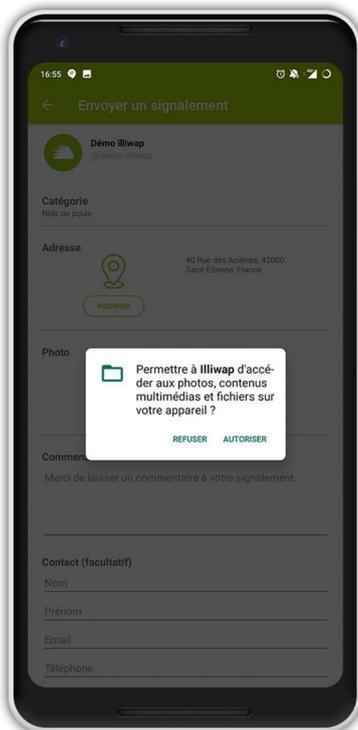
1- Renseigner la catégorie et la sous-catégorie du signalement



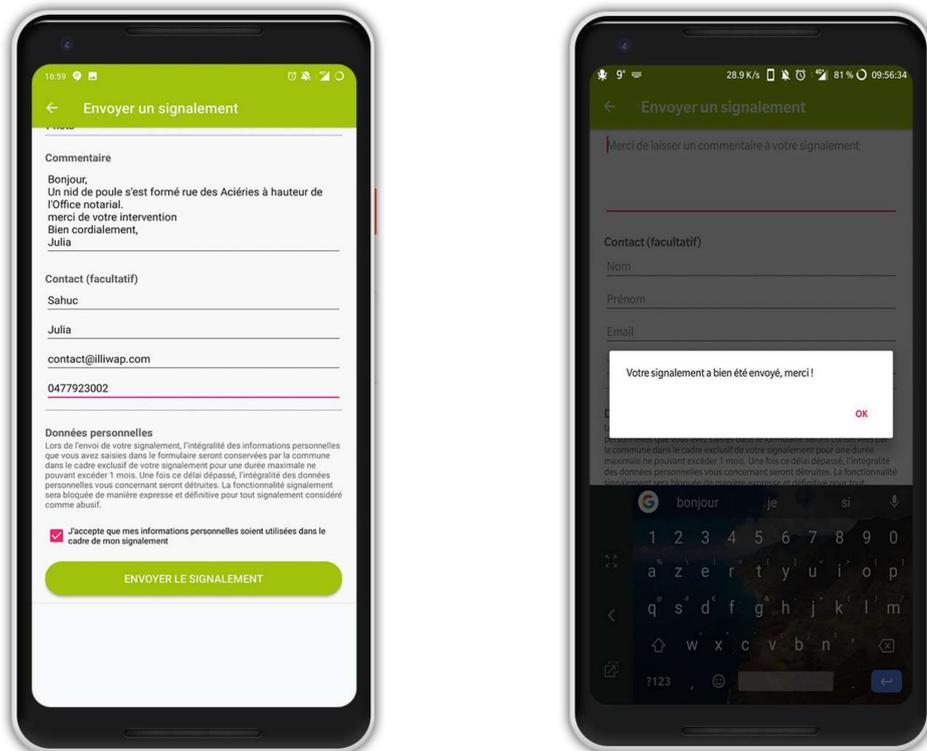
2- Indiquer la localisation du signalement



3- Prendre une photo



4- Joindre un commentaire / 5- Renseigner les coordonnées (étape facultative) / 6- Accepter le traitement des données personnelles / 7- Envoyer le signalement



Une fois que le citoyen a rédigé son commentaire, renseigné ses coordonnées et accepté le traitement de ses données personnelles, il n'a plus qu'à cliquer sur le bouton "Envoyer le signalement" pour que celui-ci soit remonté à sa mairie. Une pop-up de confirmation lui indique que son signalement a bien été envoyé.

Traitement des données personnelles lors de l'envoi d'un signalement :

Lors de l'envoi d'un signalement, l'utilisateur a le choix de renseigner ses coordonnées ou non. S'il renseigne des données le concernant (nom, prénom, adresse mail, téléphone, photo) elles seront affichées dans le détail du signalement sur l'interface d'administration illiwap. Pour rappel, seuls les utilisateurs de la mairie ayant le droit de gestion des signalements auront accès à la liste des signalements émis par les citoyens.

Les données personnelles sont conservées jusqu'au traitement du signalement et dans un délai de 30 jours maximum. Passé ce délai, et ce même si vous n'avez pas eu le temps de traiter le signalement de l'utilisateur, ses données personnelles ainsi que la photo disparaîtront du détail du signalement.

